

Décision du Président
Contrat d'entretien des installations portes et automatismes
CO24042
Titulaire : Société FBI

2024 – D – n° **186**

Le Président de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois,

VU le décret N°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique,

VU les articles L.5211-2, L. 5211-9 et L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération du conseil du Territoire N°20-63 en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que le contrat d'entretien des installations portes et automatismes a fait l'objet d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable,

CONSIDERANT l'offre de la société FBI sise 34 rue du Bois Galon à FONTENAY SOUS BOIS (94120),

D E C I D E

Article 1^{er} : De signer le contrat d'entretien des installations portes et automatismes à passer avec la société FBI pour un montant annuel de 9.990,81 € HT (2 visites annuelles).

Article 2 : Le contrat débutera à compter du 1^{er} décembre 2024 pour une durée de 12 mois. Il pourra être reconduit 3 fois, la reconduction étant tacite.

Article 3 : De charger le Directeur Général des Services et Madame la responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes, comptable public de l'établissement public territorial ParisEstMarne&Bois, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil de Territoire.

Article 4 : Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Etablissement public territorial ParisEstMarneBois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.

Champigny sur Marne, le **02 OCT. 2024**



Le **Président**

Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le **02 OCT. 2024**

Est exécutoire à la date du

En application des articles L5211-1 et L.2131-1
du C.G.C.T.

Champigny-sur-Marne, le

Accusé de réception en préfecture
094-200057941-20241002-D2024-186-AR
Date de télétransmission : 02/10/2024
Date de réception préfecture : 02/10/2024